

METHODOLOGIE INNOVANTE D'INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES

DELAVERGNE Marie-Christine & KARCHER Eric



**Apprentis devant un chêne pédonculé
de 4,80m de circonférence - Lachaussée**

C'est avec un objectif pédagogique que la démarche d'inventaire des arbres remarquables de la Meuse a été initiée fin 2007. En effet, les formateurs forestiers de l'EPL Agro de Bar-le-Duc - Centre de Formation par Apprentissage de la Meuse (CFA) à la recherche d'opérations de terrain intéressantes pour leurs apprentis ont pensé les faire travailler dans différentes matières sur les arbres remarquables de la Meuse. Il s'agissait donc, dans un premier temps, de rapprocher les objectifs des référentiels de formations et l'acquisition de compétences attendues de la part des apprenants avec les observations effectuées sur des arbres remarquables.

Rapidement, l'intérêt intrinsèque d'un inventaire des arbres remarquables est apparu et de nombreux partenaires institutionnels se sont regroupés en comité de pilotage : l'Office National des Forêts, le Conseil Régional de Lorraine, la

Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine, le service environnement et énergie et la direction de l'aménagement et du développement durable du Conseil Général de la Meuse, le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de la Meuse, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse et la Direction Départementale des Territoires. De même, des associations participent à ce comité de pilotage : Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), A.R.B.R.E.S., Association Nationale des Formations par Apprentissage, Meuse Nature Environnement, CPIE Woëvre et Côtes de Meuse, Sylvobois. Un partenariat est en cours d'élaboration avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. Actuellement, des intercommunalités, telle que celle du Pays Barrois, interviennent dans les travaux du comité au titre de l'intérêt pour des marqueurs cohérents avec un plan d'observation des évolutions climatiques.

Le comité de pilotage a déterminé que l'inventaire des arbres remarquables de la Meuse doit au final satisfaire les exigences suivantes :

- être exhaustif sur le département de la Meuse,
- être réalisé selon une méthode scientifique pertinente,
- être actualisable,
- être intégrable aux banques de données des divers partenaires,
- faire l'objet d'une diffusion auprès du public pour sa partie non confidentielle
- être un outil d'animation du territoire

Afin de mettre au point une méthodologie valide le CFA a bénéficié de l'aide d'un stagiaire en Master de Géographie, Yohann THIEBAUT et d'une convention avec l'UFR d'Histoire Géographie de l'Université de Nancy 2. Jean-Pierre HUSSON, Professeur, et Xavier ROCHEL, Maître de conférences, ont encadré ce master. Le sujet du rapport de stage était le suivant : « Méthodologie d'inventaire des arbres remarquables de la Meuse – Phasage expérimental sur le périmètre du PNRL ».

Après un premier point sur les inventaires d'arbres en général et leur intérêt, l'article ci-après présente la méthodologie mise au point, ces aspects innovants et les résultats obtenus. Puis une discussion sur la remarquabilité et les interrogations soulevées est ouverte. En dernier lieu les perspectives actuelles sont abordées.

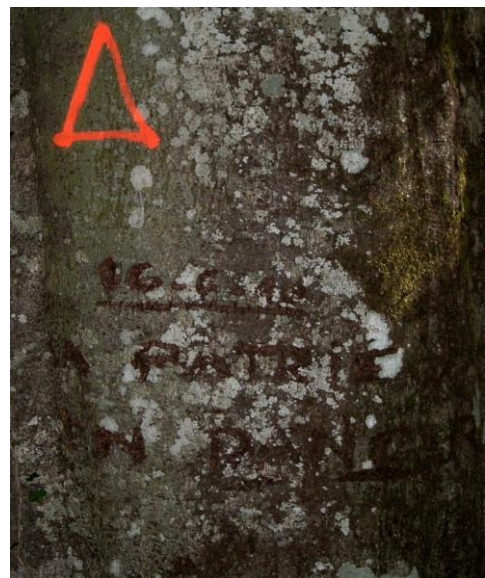


1 - Les inventaires d'arbres remarquables : bref rappel historique

Depuis fort longtemps et dans de nombreux contextes culturels, l'homme a pris conscience de la valeur patrimoniale particulière que présentent certains arbres.

« L'arbre remarquable n'est pas seulement un arbre d'élite que sa taille ou sa forme distingue de tous les autres. C'est aussi l'arbre consacré par une histoire et qu'une collectivité humaine reconnaît comme un élément de son patrimoine » (Bourdu et Viard, 1993).

La part d'histoire qu'il incarne appartient en général au domaine de l'histoire forestière et rurale ; par exemple, le Chêne Balthazard en forêt communale de Neuville-sur-Ornain a été désigné en l'honneur d'un ancien maire du village.



« 16 Juin 1940 – La Patrie en Danger »

Hêtre en forêt de Mélnigny le Petit

Cependant, il y a des arbres qui sont de véritables acteurs de l'Histoire, tels ceux qui servaient d'observatoire comme le Chêne de l'Observatoire d'Hermeneville-en-Woëvre, ou ceux qui ont été mitraillés comme le Roi d'Argonne à Lachalade ou bien le Hêtre de la Croix de Sauce à Mouilly déformé par un obus pendant la Grande Guerre de 1914 à 1918. Ce sont des arbres de mémoire, tel que le Hêtre gravé « 16 Juin 1940 La Patrie en danger » à Mélnigny-le-Petit ou que le Chêne de l'Entente à Compiègne qui rappelle la signature de la Triple Entente anglo-franco-russe en 1907. Quant au Tilleul de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs, il est plus lié au personnage, et, certainement, à sa légende dorée, qu'à un fait historique avéré bien qu'il indique le départ de la Sainte vers son destin de reconquête des territoires pour Charles VII. Souvent bien repérés, ces arbres sont associés à des événements, par exemple les Révolutions et la plantation des arbres de la Liberté en 1792 ou en 1848 (Chêne de la Liberté à Villotte-devant-Louppy).

Les rapports, tant matériels que spirituels, entre l'homme et l'arbre ont toujours été forts en Europe. L'arbre de Mai qui est un rappel des fêtes de renouveau de la nature,

l'arbre de la Saint-Jean qui marque le solstice d'Été et le sapin de Noël, apparu comme symbole d'abondance au XIV^{ème} siècle, représentent autant de coutumes associées à l'arbre qui font le lien entre la cité, son arbre et sa forêt.

Les croyances et légendes liées aux arbres trouvent leurs sources dans le sacré et les pratiques religieuses d'autrefois, mêlant paganisme¹, superstitions² (Chênes des Sorcières de St Avoild) et foi chrétienne (Chêne à la Vierge de Liny-devant-Dun). Progressivement, l'évolution des mentalités a conduit à des pratiques plus symboliques ou plus sociales autour de ces arbres.

Par leur notoriété, les arbres cités ci-dessus ont toujours été connus, localisés, et, tant que la tradition se transmet, ils font l'objet d'une forme de respect. De même, dans les parcs et les jardins, à proximité des monuments et dans les espaces publics urbains la recherche de l'esthétique, du décor, de la particularité et de l'exceptionnel implique que les arbres sont repérés depuis leur plantation.

En forêt, la notion même de repérage d'arbres remarquables est relativement récente. En effet, elle est liée à la notion de propriété de la forêt avec des limites clairement cartographiées qui n'apparaît qu'au XVIII^{ème} siècle. De même, les aménagements sylvicoles – qui impliquent inventaires- sont mis en place entre 1750 et 1820 à la suite de celui de la Forêt de Tronçais (1670). A partir du milieu du XIX^{ème}

¹ Une notice archéologique de l'Oise, datée de 1854, révèle que 253 arbres -dont 14 tilleuls- étaient honorés dans le département

² Les cultes des arbres ne divinisent pas les arbres mais ils deviennent des vecteurs sur lesquels transférer les maux ; on y accroche toutes sortes d'objets : des bandelettes, des mèches de cheveux, des ex-voto, ...on les appelle parfois « arbres à clous » ou « arbres à laque »

siècle, des inventaires d'arbres remarquables apparaissent, peut-être aussi sous l'influence de ceux des monuments historiques. A titre d'exemple, pour le département de la Meuse, un inventaire comportant neuf arbres remarquables, a été effectué par l'«Administration des Eaux et Forêts» en 1911, actualisé en 1935 et révisé par l'O.N.F. en 1996. Actuellement, inventorier est une tâche devenue, pour les forestiers, une pratique courante.

D'autres arbres relatent simplement par leur silhouette (arbres d'émonde³) ou leur position (arbres corniers⁴, arbres palissés⁵) des coutumes anciennes. De la même manière, certaines variétés d'arbres fruitiers de vergers anciens méritent d'être conservées. Ils sont un héritage bio-culturel, les témoins d'une culture et les révélateurs d'un mode de vie. Il existe aussi des arbres qui sont pittoresques parce qu'ils ont des formes étranges relevant des facéties de la nature. Tous ceux-ci sont rarement inventoriés.

Cependant, on note un regain d'intérêt porté aujourd'hui aux inventaires d'arbres remarquables correspondant, entre autres, à la recherche de repères dans une société en perpétuelle évolution qui cultive l'éphémère : l'arbre fortement ancré, et surtout l'arbre âgé, y incarne une immuabilité rassurante.

A cela s'ajoute le besoin de recensement à des fins patrimoniales, environnementales et écologiques. L'arbre est attaché à un site ; il participe de la notion d'habitat ; il est un repère dans un paysage. Il s'agit donc bien de sensibiliser le gestionnaire à la valeur du patrimoine dont il a la responsabilité. Au-delà de la constitution d'une base de données, c'est avant tout le moyen d'étudier, de préserver et de valoriser ce patrimoine en sensibilisant au rôle de l'arbre dans la biodiversité. En particulier, l'arbre est un marqueur fiable des changements climatiques et il peut-être aisément observé.

Aussi, les inventaires d'arbres remarquables sont-ils devenus « classiques » et de nombreux départements (Vienne, Drôme, Seine et Marne, Charente-Maritime...) et régions (Bourgogne, Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur...) ont réalisé des inventaires présentés sous forme d'ouvrages en général largement agrémentés de magnifiques photographies.

C'est donc un ce contexte favorable aux inventaires d'arbres remarquables que le projet meusien a été élaboré. Effectué ce travail a permis également de mieux cerner les avantages, décrits ci-après, que l'on peut attendre de ce repérage.



Tilleul élément marquant du paysage

Neuville-en-Verdunois

³ Arbres d'émonde ou arbres têtards : les branches étaient régulièrement coupées pour servir d'alimentation au bétail, ce qui leur donnait des formes courtes et torturées.

⁴ Arbres corniers : Les arbres corniers sont des témoins historiques. Ils marquaient autrefois les limites de forêt, rôle qui fut par la suite dévolu à des bornes et des fossés. La Sentinelle, en forêt de Tronçais, en est un exemple. Né au XVII^e siècle, cet arbre servait à matérialiser la séparation entre la forêt royale et le taillis voisin.

⁵ Arbres palissés : ce sont généralement des arbres fruitiers plantés au droit d'un mur qu'ils ornent

2 - Intérêt des inventaires d'arbres remarquables

En effet, au-delà de l'appréciation esthétique et du simple plaisir qui ressort de l'approche d'arbres hors norme, l'inventaire d'arbres remarquables apporte des données techniques, voire pratiques, indéniables. La liste suivante, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, tente de préciser les avantages que l'on peut espérer obtenir, à terme, d'un tel inventaire :

- participer aux inventaires du patrimoine botanique, des espaces naturels sensibles, des paysages et à tous ceux qui visent à connaître la biodiversité
- progresser dans la connaissance du patrimoine collectif, en particulier du patrimoine naturel et culturel du département
- approfondir les connaissances variétales
- exploiter les meilleurs phénotypes
- obtenir un complément d'étude sur la rypisylve
- sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux liés à la préservation des arbres
- faire participer la population et la rendre actrice de la préservation de ce patrimoine
- assurer la sécurité publique
- mieux connaître le phénomène de sénescence afin d'affiner les diagnostics de solidité d'arbres
- aider les sujets exceptionnels à la survie maximale
- conserver la biodiversité et des biotopes exceptionnels
- maintenir des puits de carbone
- repérer des marqueurs du changement climatique
- organiser des actions de préservation et de gestion, éventuellement de protection
- animer le territoire
- installer une signalétique de repérage pour les arbres accessibles au public
- proposer une offre touristique durable sur le territoire
- acquérir une information sur la localisation d'éléments clés sur des sentiers de randonnées
- mettre en place des outils de communication sur l'identité locale
- accueillir le public
- mettre en scène les lieux
- protéger les arbres des impacts de la fréquentation
- réconcilier l'agriculture avec l'arbre car la pression agricole sur les milieux ne cesse d'augmenter
- mener des actions pédagogiques

C'est donc en tenant compte des objectifs fixés par le comité de pilotage et du potentiel d'informations intéressantes que l'on peut espérer en obtenir, que le projet meusien d'inventaire des arbres remarquables s'élabore. Pour satisfaire à l'ensemble des orientations choisies, des innovations ont été proposées.



Signalisation ONF du chêne rouge d'Amérique de la forêt domaniale du Haut Juré à Bar-le-Duc

3 – Les innovations dans le projet meusien

Un inventaire classique finalisé par la publication d'un ouvrage ne peut pas répondre aux orientations et objectifs ci-dessus cités. De plus, cet inventaire doit être cohérent avec le souci pédagogique qui l'a initié. Après avoir mené une réflexion sur le principe, les innovations méthodologiques sont décrites et leur pertinence vérifiée par l'expérimentation.

a - Principe

L'inventaire proprement dit, est une opération de comptage dans le but de repérer et de répertorier les données de terrain afin d'élaborer un outil d'aménagement. Cet outil, scientifique et exhaustif, doit être partagé par l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs participants au comité de pilotage. Il est conçu également comme un outil pédagogique utilisable par les apprentis du CFA. Il doit aussi permettre la participation du grand public à son élaboration. Enfin, l'accessibilité de tous les publics au résultat final doit être garantie dans le respect de la volonté des propriétaires publics ou privés d'arbres remarquables.

b - Méthodologie

Afin de répondre à l'ensemble de ces exigences, un travail méthodologique a permis de mettre au point des outils nouveaux décrits ci-après.

O1 - La cohérence entre les **référentiels pédagogiques** des formations par apprentissage (brevet d'enseignement professionnel agricole travaux forestiers, et, certificat de spécialisation « taille et soins des arbres ») et les observations susceptibles d'être effectuées in situ a été recherchée dans les domaines suivants : topographie, botanique, biologie dendrométrie, écologie du paysage et de l'habitat, état sanitaire de l'arbre, analyse des interventions passées et à envisager, mise en sécurité.

O2 - La collecte et l'analyse des **inventaires existants** : les organismes qui avaient effectué des inventaires les ont transmis bien volontiers : ONF pour les arbres forestiers, CAUE de la Meuse pour des arbres situés dans des villages ou dans des paysages remarquables, DREAL Lorraine pour des arbres situés dans des parcs et des jardins, MNE pour des vergers, DDT pour des alignements de bords de route, PNRL pour des arbres classés ou inscrits à l'Inventaire des Monuments et des Sites.

O3 – Un **dépliant**, destiné au public meusien, avec un argumentaire en quatre parties, a été réalisé dans le but d'obtenir des signalements d'arbres par leur propriétaire ou par leur inventeur. Un coupon de réponse permet d'obtenir en retour les coordonnées de la personne qui effectue le signalement, l'espèce et la localisation de l'arbre, et, les critères de remarquabilité évalués par cette personne. Ce dépliant a été envoyé aux mairies, aux intercommunalités, aux écoles, aux agences ONF et aux CPIE du secteur.



Bouleau verruqueux – Bonzée-Woëvre

O4 - Une **fiche de signalisation** complète a été créée.

Elle est utilisée essentiellement par les spécialistes des arbres et de la forêt du CFA, éventuellement par les apprentis en cours de formation. Elle est conçue pour collecter les informations suivantes :

- Localisation de l'arbre avec un schéma de localisation
- Données stationnelles / habitat
- Caractéristiques de l'arbre/de l'ensemble d'arbres
- Critères de remarquabilité
- Accès et son état : route, chemin, sentier, inaccessible
- Données touristiques : signalisation ou non de l'arbre ; proximité d'un monument historique, d'un site naturel, de petit patrimoine ; hébergement, restauration
- Clichés photographiques : date, auteur et n° de photo

O5 - Une **base de données** a été constituée avec l'ensemble des informations recueillies dans les fiches de signalisation. L'outil informatique est le logiciel Microsoft Access. Pour exploiter ces tables on peut effectuer des tris par critères ou écrire des requêtes. Ces dernières ont été définies en fonction de trois entrées possibles : l'espèce, la commune et le seuil de remarquabilité.

O6 - Un **système d'information géographique (SIG)** a été adopté pour visualiser sur une carte du département les arbres remarquables géo-référencés et enregistrés dans la base de données Access. Ainsi, ils peuvent être corrélés à leur milieu et à leur protection ce qui fait de cet inventaire un outil de gestion de l'aménagement du territoire. Une couche permettant de visualiser la localisation les arbres remarquables avec des données complémentaires a été créée.

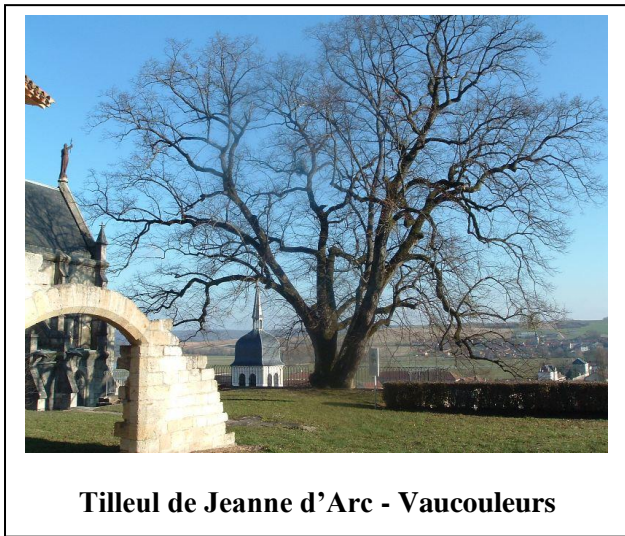
O7 – Actuellement, un **site internet** dédié aux arbres remarquables de la Meuse est en gestation. Mieux adapté que la publication papier par son actualisation potentielle à la vie des arbres, le site internet est évolutif et peut viser prétendre à fournir un inventaire exhaustif à un instant donné.

c - Expérimentation,

Elle a été effectuée à l'intérieur du périmètre du Parc Naturel Régional de Lorraine en Meuse. Les arbres déjà inventoriés ont été listés. En matière de communication, une exposition avec un point information sur le projet s'est tenue à l'occasion des journées portes ouvertes de l'EPL Agro de Bar-le-Duc. A cette occasion des dépliants ont été distribués. De plus, huit cents exemplaires du dépliant ont été diffusés sur le territoire ciblé. Des articles sont parus dans la presse locale. Les retours d'information ont permis d'organiser des tournées d'inventaire réalisées par les formateurs forestiers du CFA et les apprentis encadrés.

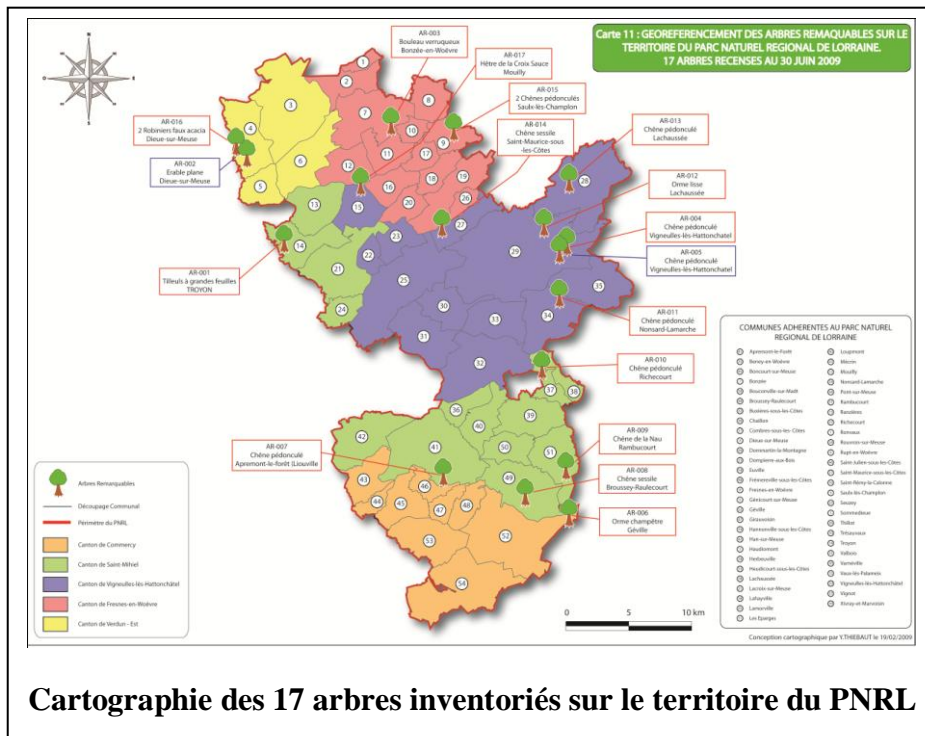
Les protocoles de mesures ont été précisés selon les conventions classiques pour les arbres à méplat, ou penchés, ou bien situés dans une pente, ou encore pour les tiges jumelles.

Les photographies numériques doivent avoir une résolution suffisante (640 x 480 pixels a minima).



Les résultats obtenus sont les suivants : 17 fiches de signalisation ont été renseignées entre Mai et Juin 2009. Les informations recueillies ont été introduites dans la base de données et reportées sur le SIG ce qui a permis de présenter une cartographie interactive de la partie d'inventaire exécutée.

Si la méthode descriptive et sa vérification in situ ont été traitées de manière systématique et scientifique, et donc sont peu sujettes à caution, par contre l'établissement des critères de remarquabilité et des seuils de classement sont plus vulnérables à la critique puisqu'ils relèvent en partie de la perception et de la sémantique.



4 – Discussion sur les critères de remarquabilité

La notion de « remarquabilité » est en effet relative et subjective.

Si l'âge et les dimensions de l'arbre sont des données objectives, leur appréciation varie selon les espèces et les régions. Aussi, pour évaluer ces critères, des références ont été élaborées et résumées sous forme de deux tableaux :

- le premier présente, par espèce, la taille de la bille de pied, le diamètre et l'âge d'exploitation pour les arbres forestiers commerciaux ;
- le second est constitué d'une partie pour les feuillus et une partie pour les résineux ; il répertorie par espèce, l'âge auquel la mort intervient en général, l'âge du sujet le plus exceptionnel connu, le diamètre au-delà duquel l'arbre est considéré comme remarquable et la hauteur dominante qui peut être atteinte en terrain favorable.



« Paris-Saïgon » : chêne sessile
Juvigny en Perthois

De cette manière on peut espérer obtenir une évaluation fiable du critère « majestueux ». Si l'on se réfère au niveau international les « arbres plus » sont ceux de tous les records : les plus grands, les plus gros, les plus vieux.

Mais cette catégorie « plus » englobe aussi les plus rares ou les plus originaux et ceux dont les singularités suscitent la curiosité. Sur l'appréciation de ces critères plusieurs facteurs participent à la relativité de la notion de « remarquable », entre autres, l'objectif donné au recensement, la saison d'observation, le lieu où est planté l'arbre (arbre isolé / arbre en forêt / arbre urbain), les modifications de son milieu, les menaces de disparition qui pèsent sur lui et aussi la perception, l'aptitude à la comparaison, les centres d'intérêt et les connaissances de l'observateur. Ainsi, chacun porte sur l'arbre un regard différent en fonction de sa culture, du contexte ou de ce qu'il attend de l'inventaire.

Cependant, des éléments d'observation significatifs peuvent être étudiés même si, au final, il s'agit d'effectuer un choix qui reste un acte arbitraire. Les éléments pris alors en considération sont les suivants :

- la rareté botanique relative au niveau local, départemental ou régional, en dehors de l'aire de répartition naturelle,
- les particularités biologiques,
- la fonction de refuge pour la faune,
- la situation géographique qui fait de l'arbre un repère, un élément marqueur organisant ou ponctuant le paysage par exemple à l'entrée d'un village, sur une place, en alignement, comme borne, en limites de propriété, etc.
- les formes particulièrement étranges : bizarre, tortueuse, difforme, soudée, enlacée
- la variété fruitière ancienne, pour des individus ou des vergers témoins d'un patrimoine pomologique local,
- l'esthétique intrinsèque ou paysagère,
- le pittoresque,
- l'histoire locale par exemple un arbre commémoratif, lié à l'histoire d'un personnage ou qui a inspiré un auteur ou une œuvre d'art, témoin de la vie locale ou d'une famille du village, ou encore d'un événement,
- le témoignage culturel, les légendes qui l'entourent et les croyances et les superstitions qu'il véhicule
- le nom qu'il porte parfois, vecteur de l'identité d'un territoire,
- la valeur symbolique qu'il représente dans l'inconscient collectif.

Afin de définir la remarquabilité d'un arbre inventorié de manière «équitable», il est indispensable de réunir un collège, ici, les scientifiques du comité de pilotage. Ils attribuent à l'arbre un degré de remarquabilité qui permet de préciser sa « valeur » selon les seuils suivants :

- **très exceptionnel (R1)** : cette valeur concerne les arbres les plus monumentaux ou les plus rares (essence, diamètre, âge...), et ceux qui conjuguent le plus de critères ;
- **très remarquable (R2)** : ce seuil est pour des arbres moins spectaculaires ou conjuguant seulement certains critères et, pour certains d'entre eux, présentant une potentialité de R1 dans l'avenir ;
- **remarquable à l'échelle de la région (R3)** : il s'agit soit d'une espèce rare dans la région, soit d'un arbre qui présente un intérêt culturel et/ou historique et/ou symbolique pour un territoire ; il peut être un élément clé du paysage par son intégration et son aspect harmonieux ;
- **remarquable à l'échelle du département (R4)** : c'est un arbre associé à un bâti typique ou historique ; il peut être immortalisé par un artiste ou associé à un évènement particulièrement mémorable ; il peut aussi être un élément marqueur du paysage ou un témoin des conditions particulières d'un milieu ;
- **remarquable à l'échelle locale (R5)** : il a un intérêt au niveau communal et/ou intercommunal ;
- **remarquable d'avenir (R6)** : cette classe regroupe les arbres qui ont un fort potentiel pour l'avenir ; parfois, ils conjuguent plusieurs critères encore peu prononcés.

Bien sûr cela donne lieu à un débat animé, mais le protocole et les modalités qui ont été testés sont suffisamment pertinents et précis pour déboucher rapidement sur une évaluation consensuelle. Le temps imparti à la présentation et à l'évaluation d'un arbre reste raisonnable en comparaison de l'âge vénérable de la plupart des sujets étudiés.

5 - Les perspectives envisagées

Quel que soit le débat sur leurs origines anthropiques, les changements climatiques observés sont indéniables : on constate un réchauffement global avec des températures plus élevées (+1,8° et 4°C à l'horizon 2100), des modifications des précipitations qui entraînent un déficit au niveau des bilans hydriques dont dépendent les arbres, une augmentation du CO² atmosphérique fossile qui influence la photosynthèse des arbres, des carences nutritionnelles au sein des écosystèmes forestiers dues à des pollutions et à l'acidification des sols, des dépérissements et parfois une forte croissance d'agents pathogènes et de ravageurs. Ce sombre tableau résulte d'études scientifiques menées par l'INRA en collaboration avec IFN et l'ONF en particulier dans le cadre le programme RENECOFOR qui étudie sur l'ensemble du territoire français les modifications subies par dix espèces d'arbres forestiers sur des stations variées.

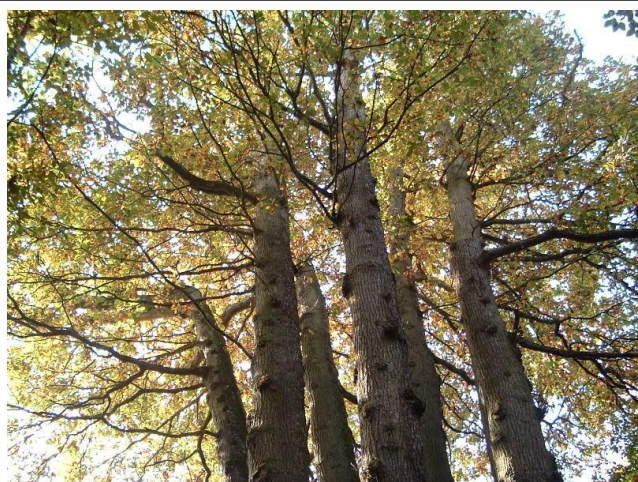
La rapidité d'évolution du climat soulève des questions quant à la vulnérabilité et à la faculté d'adaptation des espèces : les arbres pourront-ils s'adapter à un changement si rapide? Quels sont les risques de surmortalité ?

De plus, l'homme et ses sociétés s'approprient des territoires de plus en plus vastes ce qui induit des changements dans les paysages et des impacts sur les milieux qui croissent sous la pression démographique.

Enfin, la biodiversité est au cœur d'enjeux économiques et environnementaux. Elle conditionne l'état écologique des arbres et de leurs conditions trophiques. De manière plus générale, elle pose la question de la gestion durable.

Dans ce cadre, les arbres remarquables sont des marqueurs privilégiés dans des territoires en évolution constante. Il s'agit donc bien, par un

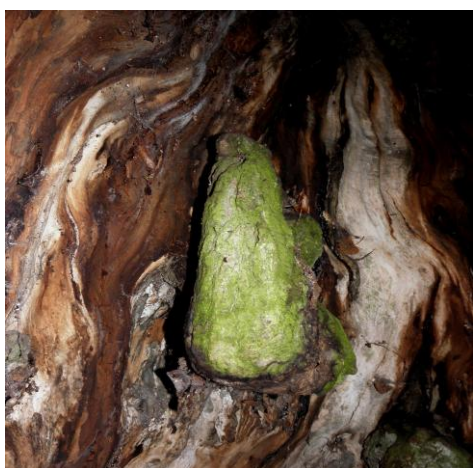
inventaire de ces marqueurs d'aider les décideurs dans l'orientation des politiques publiques. En effet, les arbres remarquables permettent l'observation de phénomènes sur une longue durée souvent supérieure à la durée de production pour des essences forestières. Ils ont également un potentiel à offrir dans le choix de la



« Les sept chènes » – Forêt de Dompcevrin

diversification des essences : des espèces rares dans le contexte actuel peuvent être bien adaptées à un contexte modifié dans une centaine d'années. Ces arbres représentent aussi la conservation des phénotypes les plus résistants et les plus variés. Aussi l'inventaire se décline maintenant dans le cadre d'une étude utile au plan climat territorial. Les résultats attendus de cette nouvelle orientation sont les suivants :

- Le premier est celui de la mise en phase des partenaires qui doit s'opérer : dans un territoire largement forestier et agricole, un projet fédérateur de prise de conscience et d'adaptation positive aux changements est innovant et exemplaire. Un consensus est déjà atteint au niveau des partenaires institutionnels. Il est indispensable d'y associer les partenaires locaux.
- Le second résultat envisageable est celui qui consiste en un repérage d'espèces d'arbres extra régionales adaptables. En parallèle, une localisation du type de stations, cohérentes avec l'installation de ces espèces, est étudiée.
- Le troisième résultat est celui concernant l'état sanitaire des arbres inventoriés : sont-ils sains, malades, sénescents ou morts? Dans ces trois derniers cas une visite tous les cinq ans permettra d'évaluer les causes de leur état. De plus, des informations sur les biotopes intrinsèques que sont les arbres remarquables et sur leur environnement immédiat (pédologie, faune, flore) sont relevées. Elles pourront être corrélées à celles enregistrées lors d'un précédent passage. Il en est de même pour l'estimation de l'évolution des paysages et des sites dans lesquels ces arbres sont intégrés.
- Le quatrième résultat attendu se situe au niveau de la sensibilisation des publics. En particulier, il semble souhaitable de réconcilier les agriculteurs avec la maintenance des arbres, des haies et des sols. Or, l'arbre remarquable permet d'aborder le dialogue avec la population rurale sur ces aspects de conservation de la biodiversité.



Intérieur du Tilleul de Nant le Grand

Ce travail est en cours de réalisation sur le territoire du Pays Barrois. Le MNHN est susceptible de vérifier la pertinence scientifique de la méthode.

Par ailleurs, l'EPL Agro – CFA de la Meuse organise avec le PNRL et la DREAL une extension de l'inventaire à l'ensemble des territoires des parcs naturels de la Région Lorraine.

Enfin, un repérage des arbres est effectué par les élèves des écoles du département de la Meuse dans le cadre d'un projet de collaboration avec le Centre Départemental de Documentation Pédagogique : le CDDP diffuse et valorise auprès des instituteurs une version restreinte de la fiche de signalisation adaptée aux niveaux scolaires.

6 – Conclusion

De ce qui était initialement un simple repérage argumenté sont nées une problématique, une méthodologie et une expérimentation originales. A bien des titres, ce projet et les recherches afférentes sont innovants. Au-delà du beau et de l'exceptionnel, la conduite scientifique de cette action est un service rendu en matière d'informations sur l'évolution de notre environnement et elle ouvre de nombreuses perspectives que nous n'évaluons certainement pas en totalité actuellement.